



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT

AVIS **Certificat soumis au conseil**

REGISTRE DES SIGNATURES DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT 02-21, « Règlement créant une réserve financière pour la vidange des étangs d'épuration municipaux ».

Je soussigné Vincent Thibaudeau, directeur général, suite à la tenue d'un registre de signatures en lien avec ledit règlement le 14 janvier de 9h00 à 19h00, certifie :

QUE le nombre de personne habiles à voter pour le règlement 02-21 est de 250;

QUE le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 34;

QUE le nombre de signatures apposées est de 0.

Je déclare que le règlement 02-21 est réputé être approuvé par les personnes habiles à voter.

EN FOI DE QUOI,

J'appose ma signature ce 14^{ième} jour de janvier 2021

VINCENT THIBAUDEAU,
Directeur général / sec.-trésorier

C.c. Tous les membres du conseil présents à la séance ordinaire du 19 janvier 2021.

